



**Proposition d'urgence de Mme Stéphanie Bellenger-Heng - Commissaire scolaire de Ville-
Marie -**

La CSDM, institution scolaire « refuge » de Montréal

CONSIDÉRANT que la CSDM affirme son engagement à assurer l'accessibilité des services éducatifs aux enfants peu importe leurs statuts migratoires;

CONSIDÉRANT que la CSDM est reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice, d'équité et de fraternité universelle;

CONSIDÉRANT que la CSDM a le souci d'offrir un parcours stimulant et diversifié avec pour priorité la réussite éducative de tous les enfants de son territoire;

CONSIDÉRANT que la CSDM, depuis sa fondation, a accueilli diverses vagues de réfugiés; que cet apport humain est bénéfique dans le renforcement de son image pluriculturelle et des valeurs d'ouverture à la différence et au partage qu'elle porte et enseigne mais également dans sa contribution au développement économique, social et culturel de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un élève sur deux de la CSDM n'a pas le français comme langue maternelle;

CONSIDÉRANT le rapport du Protecteur du citoyen qui identifiait le non-respect au droit fondamental à l'éducation par la Loi sur l'instruction publique comme une problématique préoccupante;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a réitéré l'ouverture du Canada pour accueillir des réfugiés tout en revendiquant leur droit aux mêmes rêvesⁱ et aux mêmes espoirs que le reste de la population canadienne ; et que les élus montréalais ont adopté à l'unanimité le 20 février 2017 la déclaration pour faire de Montréal «une ville sanctuaireⁱⁱ» pour les sans-papiers;

CONSIDÉRANT que la « francisation est la pierre angulaire d'une intégration sociale et professionnelle réussie pour les personnes immigrantesⁱⁱⁱ » qui font le choix de s'établir au Québec et que l'école en est le socle;

Il est proposé

- **DE MANDATER** la Présidence à faire les démarches en appui au projet de loi 793 - Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin que tout élève de moins de 18 ans ait droit à la gratuité des services éducatifs prévus par cette loi;
- **DE MANDATER** la Direction générale à faire accorder le statut d'institution scolaire « refuge » de Montréal auprès du ministère et de reconnaître le financement de ce statut;

ⁱ Tiré du discours du premier ministre du Canada à l'Organisation des nations unies, le 20 septembre 2016.

ⁱⁱ Procès verbal du Conseil de la Ville de Montréal, le 20 février 2017

http://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/CM_ODJ_LPP_ORDI_2017-02-20_13h00_FR.pdf

ⁱⁱⁱ *Kathleen Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – le 19 avril 2017*

- <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20170419.html>